

Section 0. Avis de Demande de Renseignement et de Prix Ouverte (DRPCO)

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE ET DE L'ELEVAGE (MASAE)
PROJET D'INTENSIFICATION ECO-SOUTENABLE DE
L'AGRICULTURE DANS LES NIAYES (PIESAN)
DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION
OUVERTE
RELATIVE A LA COUVERTURE ASSURANCE MALADIE POUR LE
PERSONNEL DU PIESAN N° S PIESAN_011**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal "Le Soleil" 14 janvier 2025.

2. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu des fonds dans le cadre du crédit concessionnel de la République d'Italie au titre de la gestion 2025 et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché services d'assurance maladie.

3. Le PIESAN sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises

pour réaliser les services suivants:

Couverture assurance maladie pour le personnel du PIESAN.

4. La passation du Marché sera conduite par demande de renseignements et de prix à compétition ouverte tel que défini dans le décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés Publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des Informations auprès de la Coordination du PIESAN,

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, sise à la Sphère Ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamnladio-Bâtiment A, 6ème étage Alle Gauche -Tél : 33 859 65 99 ; Email : projet.plesan@agriculture.gouv.sn et

prendre connaissance des documents de la DRPCO à la même adresse, tous les jours ouvrables de 09 heures à 17 heures.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

1. Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2021, 2022 et 2023) égal au moins à trois cent cinquante millions (350 000 000) FCFA

A cet effet, les états financiers certifiés par un expert agréé par l'ONECCA ou organisme assimilé de ces trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) doivent être fournis;

2. Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) contrats d'assurance maladie groupe concernant une population d'environ cent (100) personnes au cours des cinq (05) dernières années à compter de 2019. Chacun ayant une valeur minimale de vingt millions (20 000 000) FCFA. Ces contrats devront être Justifiés par des attestations de services faits dûment signés;

3. Justifier d'une bonne collaboration, au cours des trois (03) dernières années, avec des établissements hospitaliers, des cliniques, de laboratoires situés au Sénégal et d'un assistant; ces collaborations devront être certifiées par la fourniture d'attestations dûment signées.

Pour plus de détails sur les critères de qualification, les candidats sont priés de se référer à la DRPCO.

7. Le dossier de la DRPCO peut être obtenu moyennant paiement d'un montant

non remboursable vingt-cinq mille

(25 000) F CFA auprès de la Coordination du PIESAN, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, sis à la Sphère Ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio Batiment A, 6ème étage Alle Gauche Tél: 33 859 65 99.

Toutefois, un exemplaire du dossier est disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats qui le souhaitent, tous les jours ouvrables de 09 heures à 17 heures.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Coordination du PIESAN, Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Elevage, sis à la Sphère Ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio - Bâtiment A, 6ème Etage Alle Gauche Tél: 33 859 65 99 au plus tard le mercredi 12 février 2025 à 10 heures 30 mns, date et heure limites de remise des offres. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du PIESAN, sise à la Sphère Ministérielle Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio-Bâtiment A, 6ème étage Alle Gauche, le mercredi 12 février 2025 à 10 heures 30 mns.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de quatre cent mille (400 000) FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Coordonnateur du PIESAN